

 <p>USSON-EN-FOREZ UN VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AV2025-01 du 23 janvier 2025 de circulation pour empiètement sur la chaussée route d'Apinac, face à l'espace baignade</p>
---	---	--

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ  
Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande formulée par l'entreprise FAYASSON TP en date du 20 janvier 2025,  
Considérant que les travaux auront lieu le 10 février 2025,  
Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de  
protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée.

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre des travaux de remplacement de barrières en bois, un empiètement sur chaussée sera effectué route d'Apinac, face à l'espace baignade le 10 février 2025.

**ARTICLE 2:** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

**ARTICLE 3 :** La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à USSON EN FOREZ le 23 janvier 2025

Le Maire,  
Hervé BEAL

